

Déclaration CFDT PSTE

Salaires

5 juillet 2022

La **CFDT** vous interpelle, une fois de plus, sur la baisse toujours constante du pouvoir d'achat des salariés du Régime Général et l'absence d'augmentation de la valeur du point depuis 2017.

Rappelons tout d'abord et ce n'est pas un scoop, les salaires à la Sécurité Sociale sont faibles !

Les niveaux de rémunérations se situent sous le SMIC pour les deux premiers niveaux de rémunération des employés malgré la récente mesure « bas salaires » mise en œuvre par décisions unilatérales des employeurs des organismes locaux.

Sans cette mesure, le niveau 3 se trouverait également sous le SMIC. Au rythme des revalorisations automatiques du SMIC, le 3ème niveau des employés va d'ailleurs rapidement repasser en dessous de ce dernier !

La **CFDT** rappelle également qu'environ 60% des salariés de la Sécurité Sociale ont été bénéficiaires de la prime inflation.

La situation inflationniste se dégrade de mois en mois. Selon les chiffres provisoires, l'inflation atteindrait sur les 12 derniers mois, **5,8% au mois de juin 2022**. Cela ne fait qu'accentuer la perte de pouvoir d'achat des salariés de la Sécurité Sociale et la précarisation pour une partie d'entre eux !

A l'heure où les retraités et les bénéficiaires de minimas sociaux vont voir leurs pensions et allocations augmenter de 4% au 1^{er} juillet, à l'heure où les salariés touchant le SMIC ont vu leur rémunération évoluer de 5,8% depuis octobre 2021, à l'heure où les fonctionnaires vont voir leur point d'indice augmenter de 3,5%, c'est au tour des salariés du Régime général de voir augmenter leur valeur du point ! C'est pour cela que la CFDT exige l'ouverture rapide d'une négociation salaire portant sur une augmentation substantielle de la valeur du point !

Le 5 juillet 2022